



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

21 DEC. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 14 décembre 2021 (convocation du 1^{er} décembre 2021)**

Aujourd'hui quatorze décembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à Mme Béatrice de FRANÇOIS. M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/07/05P

**ADAPTATION DES REGLES DE REFACTURATION DE CHARGES
ENTRE METPARK STATIONNEMENT ET METPARK FOURRIERE**

Par délibération du 26 novembre 2010, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de transférer la gestion du service public de la fourrière à PARCUB à compter du 1^{er} janvier 2011.

Depuis le 1^{er} novembre 2012, la fourrière s'appuyait sur l'utilisation pour partie des parkings Front du Médoc, 8 Mai 45 et Porte de Bordeaux et sur un site extérieur en surface permettant d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit à Mérignac.

Au 1^{er} juillet 2020, la fourrière a arrêté l'exploitation du parc Porte de Bordeaux pour occuper la totalité du niveau 1 du parc Front du Médoc et conserver les places au 8 Mai 45.

A ce jour, la fourrière utilise donc 248 places au parking du 8 Mai 1945 et 427 places au parking Front du Médoc.

Il a été arrêté par délibération conjointe de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de PARCUB (délibération n° 2010/01/05) l'ensemble des règles applicables en matière de comptabilité analytique. Cette délibération précise que 3 parkings : 8 Mai 45, Front du Médoc et Porte de Bordeaux seront utilisés pour partie pour les besoins du service de la fourrière.

Alors que ces ouvrages étaient préexistants à la reprise de la gestion de la fourrière et que leurs équipements en matière de sécurité et d'électricité répondent aux besoins de la gestion de chaque ouvrage dans sa totalité, les coûts d'exploitation non rattachés à une activité sont repartis au prorata des places utilisées pour chaque service.

Les moyens dédiés à 100 % pour chaque service font l'objet d'une affectation directe. Pour les autres moyens, ils donnent lieu à une affectation au plus près de la réalité de l'exploitation du service selon des clés de répartition précises. Cette méthode de calcul a été validée par le conseil d'administration.

Si les dispositions en matière de comptabilité analytique étaient en cohérence avec la réalité du terrain lors de la mise en place de la gestion intégrée de la fourrière, un ajustement triennal des dispositions en matière de répartition analytique est convenu.

La délibération PARCUB 2018/07/02P a permis d'adapter ces dispositions pour les années 2019, 2020 et 2021.

A ce jour, METPARK doit réajuster ces règles de calcul en fonction de l'évolution structurelle et organisationnelle des activités fourrière et stationnement. Une adaptation de l'ensemble des règles de refacturation est donc proposée.

L'activité du SPA étant en croissance, il est proposé de réajuster les règles de facturation pour les deux exercices à venir : 2022 et 2023.

A – MODALITES DE LA REFACTURATION ENTRE LE SPIC ET LE SPA

Actuellement la fourrière occupe les parkings 8 Mai 1945 et Front du Médoc. 8 Mai 1945 dispose de 702 places dont 248 places sont dédiées à l'activité de la fourrière, soit 35 % des places du parking. Front du Médoc dispose de 1 169 places. Un niveau et demi est dédié à l'activité de la fourrière soit 427 places (37 % des places).

Le SPA utilisant des ressources du SPIC, il doit supporter une partie de ses charges. Des marchés communs ont été créés entre le SPIC et le SPA afin de réaliser des économies d'échelle, ce qui amène le SPIC à payer des factures pour le SPA.

Le SPIC tient une comptabilité analytique par parking et isole dans une section propre les dépenses de la fourrière. Les dépenses directes de la fourrière sont donc facilement identifiables.

Les dépenses indirectes doivent faire l'objet d'une répartition. La clé de répartition utilisée est le nombre de places occupées par l'activité fourrière.

B – CHARGES EN H.T A REFACTURER AU SPA

1 – Les charges liées aux parkings 8 Mai 1945 et Front du Médoc hors frais de personnel

Le SPA utilise ces deux parkings pour stocker les véhicules enlevés et doit donc supporter une partie des charges. L'ensemble des dépenses directement affectées

à ces deux parkings est pris en charge par le SPA au prorata du nombre de places utilisées par ce dernier.

Toutes ces dépenses sont facturées par le SPIC au SPA sur la base des quotes-parts mentionnées ci-dessus.

Concernant les investissements liés à ces parkings, ils sont supportés par le SPA via la refacturation des dotations aux amortissements qui feront l'objet d'une analyse afin de ne refacturer que les investissements bénéficiant à la fourrière.

Pour une meilleure visibilité des dépenses refacturées, la liste des comptes faisant l'objet d'une refacturation est communiquée en annexe 1.

2 – Les frais de personnel

2.1 – Frais de personnel des salariés entièrement dédiés au SPA

Ces frais concernent les salariés employés par le SPIC dont l'activité est entièrement dédiée au SPA :

- 1 responsable fourrière : coût chargé annuel estimé à 69 000 € (à partir de mars 2022),
- 1 assistant administratif fourrière de la direction financière : coût chargé annuel estimé à 40.000 € (à partir de début 2022),
- 1 chargé d'accueil Fourrière au parking Front du Médoc : coût chargé annuel estimé à 36.650 €.

Tout nouveau salarié embauché sur le SPIC dont l'activité est entièrement dédiée au SPA pourra faire l'objet d'une refacturation même s'il n'apparaît pas dans la liste ci-dessus.

2.2 – Frais de personnel des salariés partiellement dédiés au SPA

Ces frais concernent les salariés employés par le SPIC dont une partie seulement de l'activité est dédiée au SPA.

L'accueil fourrière est ouvert 24H/24 et 7 j/7 au public. Actuellement, 2 salariés du SPA et 1 salarié du SPIC (100 % refacturé au SPA) assurent l'accueil de la fourrière de 7 H à 23 H, 6 jours sur 7.

En dehors de ces jours, ce sont les opérateurs de stationnement du SPIC situés au parking Front du Médoc qui assurent l'accueil des contrevenants, c'est-à-dire tous les jours de 23 H à 7 H ainsi que les dimanches. Par ailleurs, ils assurent également le remplacement durant les absences (congés/maladies, ...) des agents d'accueil affectés à la fourrière.

- Agents d'accueil « stationnement » les dimanches et les nuits: ils dédient 50 % de leur temps de travail le dimanche à l'activité fourrière.

Il convient donc de refacturer au SPA pour le dimanche 0,5 jour par semaine, soit 10 % d'un ETP d'opérateur de stationnement.

L'activité durant la plage horaire « nuit » de 23 H à 7 H n'impacte pas significativement l'activité de l'agent et rien n'est refacturé au SPA dans ce cadre. Sur la base d'un coût de 38.000 € bruts annuels chargés, le SPIC refacturera au SPA 10 % de ce salaire, soit 3.800 € par an.

- Agents d'accueil « stationnement » durant les absences (congés/maladies, ...) :

Actuellement, 3 agents sont affectés à la fourrière et disposent de 42 jours de congés/RTT chacun, soit 126 jours d'absence par an durant lesquels le service exploitation garantit le service fourrière.

Sur la base de 251 jours travaillés par an, l'exploitation met à disposition pour 126 jours, ½ ETP dont le coût équivaut à 19.000 € bruts annuels chargés (38.000 x 50 %) que le SPIC refacturera au SPA.

- Le régisseur

A compter de 2022, l'activité de la fourrière étant en croissance, son suivi administratif (facturation, gestion des relances clients...) sera dissocié de la gestion de la régie de recettes.

Ainsi, le régisseur partagera son temps à 50 % entre les activités fourrière et stationnement.

Le coût chargé annuel du salaire du régisseur étant estimé à 44.000 €, 22.000 € seront refacturés par le SPIC au SPA.

- Les services supports

L'ensemble de ces services contribuent directement ou indirectement au bon fonctionnement de l'activité fourrière.

Le temps passé par chacun des services de METPARK a été estimé afin de déterminer un nombre total d'heures mensuelles affecté à l'activité fourrière.

Service	Nombre heures	Nature de l'activité réalisée pour la fourrière
Sécurité sureté	10h/mois	Rondes et interventions ponctuelles
Exploitation	5h/mois	Gestion du service
Direction Générale	15h/mois	Pilotage de l'activité
Ressources Humaines	20h/mois	Gestion du personnel et de la paye
Achat/Marchés/Juridique	10h/mois	Gestion des marchés et des contrats
Technique et Maitrise ouvrage	15h/mois	Gestion des travaux, entretien et réparation
Nettoyage	20h/mois	Nettoyage par l'équipe de nuit tous les vendredis
Direction financière	15h/mois	Pilotage financier et gestion des dépenses
Informatique	5h/mois	Maintenance et assistance informatique
TOTAL	115h/mois	

Le nombre d'heures supporté par les fonctions supports représente 115 heures/mois, soit 1 ETP (équivalent temps plein).

Le coût moyen d'un salarié des fonctions support est estimé à 53.000 € bruts annuels chargés. Le SPIC refacturera donc au SPA ce montant chaque année.

Tableau de synthèse des frais de personnel refacturés à compter de 2022 :

Responsable fourrière	69.000 €
Assistant administratif fourrière de la direction financière	40.000 €
Chargé d'accueil fourrière au Front du Médoc	36.650 €
Total salariés du SPIC 100% dédiés à l'activité fourrière	145.650 €
Agents d'accueil « stationnement » au Front du Médoc (dimanches et nuits)	3.800 €
Agents d'accueil « stationnement » au Front du Médoc (remplacement absences)	19.000 €
Régisseur fourrière	22.000 €
Total salariés du SPIC partiellement dédiés à l'activité fourrière	44.800 €
Fonctions supports (1 ETP)	53.000 €
TOTAL SALAIRES REFACTURES	243.450 €

Un tableau comparant la méthode de valorisation des charges de personnel liée aux fonctions support appliquée de 2019 à 2021 à la proposition à compter de 2022 est proposé ci-dessous.

Tableau comparatif des méthodes de calculs des frais de personnel

Service	Méthode 2019 à 2021	Proposition à compter de 2022
Sécurité sureté	40h/mois	10h/mois
Exploitation	12h/mois	5h/mois
Direction Générale	30h/mois	15h/mois
Ressources Humaines	Masse salariale RH x nombre d'ETP SPA / nombre d'ETP SPIC+SPA	20h/mois
Achat/Marchés/Juridique	25h/mois	10h/mois
Technique et Maitrise ouvrage	5h/mois	15h/mois
Nettoyage	5h/mois	20h/mois
Direction financière	30h/mois (régisseur inclus)	15h/mois (régisseur non inclus)
Informatique	-	5h/mois

A compter de 2022, un coût moyen à l'ensemble des fonctions support sera appliqué. Sur cette base, un montant forfaitaire sera déterminé.

3 - Les frais de structure du siège hors frais de personnel

Les frais de structure du siège (eau, électricité...) seront forfaitairement fixés à 15.000 € par an.

Pour une parfaite information, un comparatif entre la méthode actuelle appliquée entre 2019 et 2021 et celle proposée à compter de 2022 a été réalisé sur la base des données financières de 2020 (annexe 2).

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver les nouvelles règles de refacturation à appliquer au service public administratif de la fourrière automobile et au service public industriel et commercial.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 14 décembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT

ANNEXE 1 - LISTE DES COMPTES REFACTURES

Nature Compte	Libellé Compte	Oui	Non
60611	Eau	X	
60612	Electricité	X	
60613	Fuel & Huiles	X	
60614	Gaz	X	
606301	Fournitures Entretien & Petit équipement	X	
606302	Pièces détachées		X
606303	Petit équipement mobilier bureau	X	
606304	Petit équipement quincaillerie	X	
606305	Petit équipement électrique	X	
606306	Tickets Entrée/Sortie		X
606307	Produit Nettoyage	X	
606308	Vêtements de travail	X	
606309	Matériaux de Construction	X	
606310	Peinture	X	
606313	Petit équipement Autolaveuse	X	
60641	Fourniture Bureau	X	
60646	Petit Equipement Informatique	X	
60661	Carburant	X	
6110	Sous-traitance Générale	X	
61351	Location Véhicules	X	
61352	Location Matériel	X	
61353	Location Diverse	X	
6142	Charges Locatives	X	
61521	Bâtiments publics	X	
615511	Entretien Materiel de Transport	X	
61562	Maintenance Photocopieur	X	
61563	Maintenance Ascenseur & Escalier	X	
61564	Maintenance Automatismes & Informatique	X	
61565	Maintenance Materiel Industriel	X	
61566	Maintenance Logiciel	X	
61686	Assurances Diverses	X	
6181	Documentation		X
6211	Personnel intérimaire		X
6225	Indemnité au comptable et aux régisseurs		X
6226	Honoraires	X	
6228	Divers	X	
6231	Annonces et insertions	X	
6236	Catalogues et imprimés		X
6238	Divers		X
6251	Voyages et déplacements		X
6257	Réceptions		X
6261	Frais d'affranchissement	X	
6262	Frais de télécommunications	X	
627	Services bancaires et assimilés	X	
6281	Concours divers (cotisations...)	X	
62833	Assainissement canalisations	X	
631200	Effort Construction		X
6313	Participation employeur à la formation profession.		X
6334	Participation employeur à l'effort construction		X
635111	Cotisation foncière des entreprises	X	
635112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		X
63512	Taxes foncières	X	
637	Autres Impôts-taxes versement rémunération		X
64	Charges de personnel		X
6541	Créances admises en non-valeur		X
658	Charges diverses de gestion courante	X	
67	Charges exceptionnelles	X	
68	Dotations amortissements immobilisations	X	

ANNEXE 2 - COMPARATIF METHODES

	2020 Méthode actuelle	2020 Méthode proposée	Ecart €	Ecart %
CHARGES DIRECTES FOURRIERE	41 444	41 444	-	-
60611 Eau	862	862	-	
60612 Electricité	3 023	3 023	-	
606301 Fournitures Entretien & Petit Equipement	1 659	1 659	-	
606308 Vetements de travail	562	562	-	
60641 Fournitures Bureau	480	480	-	
61521 Bâtiments publics	6 336	6 336	-	
61562 Maintenance Photocopieur	445	445	-	
61564 Maintenance Automatisme & Informatique	1 836	1 836	-	
61565 Maintenance Matériel Industriel	910	910	-	
6226 Honoraires	1 750	1 750	-	
6262 Frais de télécommunications	3 076	3 076	-	
6211 Personnel intérimaire	13 434	13 434	-	
63512 Taxes foncières	7 072	7 072	-	
CHARGES DIRECTES 8 MAI 45 ET FRONT DU MEDOC	222 715	336 259	113 544	51%
60611 Eau	4 834	4 834	-	
60612 Electricité	25 244	25 244	-	
606301 Fournitures Entretien & Petit Equipement	409	409	-	
606302 Pièces détachées	-	64	64	
606303 Petit Equipement Mobilier Bureau	-	328	328	
606304 Petit equipement quincaillerie	-	26	26	
606305 Petit equipement électrique	-	17	17	
606309 Matériel de Construction	-	40	40	
6110 Sous-traitance Générale	21 848	21 848	-	
61352 Location Matériel	-	53	53	
6142 Charges locatives de copropriété	-	10 088	10 088	
61521 Bâtiments publics	9 529	9 529	-	
61562 Maint. Photocopieur	-	249	249	
61563 Maint. Ascenseurs & Escaliers	-	803	803	
61564 Maint. Automatisme & Informatique	12 868	12 868	-	
61565 Maint. Matériel Industriel	16 112	16 112	-	
6226 Honoraires	6 739	6 739	-	
6262 Frais de télécommunications	4 438	4 438	-	
62833 Assainissement Canalisation	-	1 890	1 890	
63511 Cotisation foncière des entreprises	30 146	30 146	-	
63512 Taxes foncières	90 548	90 548	-	
67 Charges exceptionnelles	-	1 481	1 481	
68 Dotations amortissements immobilisations	-	98 505	98 505	
SALAIRES	137 343	156 450	19 107	14%
Salaires directs				
Chargé d'accueil fourrière au Front du Médoc	32 157	36 650	4 493	
Assistant administratif fourrière (*)	-	-	-	
Responsable fourrière (*)	-	-	-	
Salaires indirects				
Service exploitation (accueil fourrière au Front du Médoc)	53 253	22 800	- 30 453	
Régisseur fourrière	-	44 000	44 000	
Direction financière	6 201	6 360 (**)	159	
Sécurité sureté	9 869	4 240 (**)	- 5 629	
Exploitation	4 832	2 120 (**)	- 2 712	
Direction Générale	19 944	8 480 (**)	- 11 464	
Ressources Humaines	2 968	8 480 (**)	5 512	
Achat/Marchés/Juridique	2 997	4 240 (**)	1 243	
Technique et Maîtrise ouvrage	1 505	8 480 (**)	6 975	
Nettoyage	3 617	8 480 (**)	4 863	
Informatique	-	2 120 (**)	2 120	
<p>(*) à compter de 2022, le responsable fourrière sera embauché sur le SPIC et fera l'objet d'une refacturation pour 69K€ et un assistant administratif sera dédié à l'activité fourrière à 100% pour 40K€</p> <p>(**) montant forfaitaire de 53K€ réparti par service support pour faciliter la comparaison entre les 2 méthodes (sur la base du nombre d'heures effectuées par service)</p>				
CHARGES SIEGE (5%)	10 555	15 000 (***)	4 445	42%
68 Dotations amortissements immobilisations	633	-	633	
60612 Electricité	330	-	330	
606301 Fournitures Ent. & P. Equip.	252	-	252	
61686 Assurances	1 103	-	1 103	
63512 Taxes foncières	2 213	-	2 213	
Charges tous parcs	6 024	-	6 024	
<p>(***) montant forfaitaire</p>				
TOTAL	412 057	549 153	137 096	33%